

Lyon, printemps 2026

Face aux tensions, conserver ce qui nous lie.

Les associations du Rhône & Métropole de Lyon se mobilisent.

CANETIENTPLUS

- Culture & création artistique
- Écologie
- Éducation
- Éducation populaire
- Enfance
- Insertion sociale
- Soin
- Solidarité
- Sport...

Partout sur nos territoires, dans tous ces secteurs et d'autres encore, des citoyennes et des citoyens prennent l'initiative et construisent du commun.

Dans notre département, **des centaines de milliers de nos concitoyens** trouvent dans une association ce qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs : un espace pour agir, créer, se soigner, s'entraider – et être accueilli, reconnu, traité avec dignité.

Pendant que les besoins s'aggravent (précarité, isolement, décrochage, souffrance psychique) les associations tiennent les liens là où ils se défont, fabriquent du collectif là où l'individualisation progresse, **portées par près de 400 000 bénévoles à travers plus de 45 000 associations** : une **densité démocratique et sociale que ni le marché ni la puissance publique seule ne peuvent produire.**

Et pourtant, les associations traversent aujourd'hui une crise sans précédent : exigences accrues, baisse des financements, détérioration du dialogue et du partenariat avec leurs financeurs, tentatives d'entrave aux libertés d'opinion et d'expression, ... entraînant des risques de disparition – **alors même que les besoins ne cessent d'augmenter.**

Les associations ne peuvent pas être une variable d'ajustement sociétale ou budgétaire. Aujourd'hui, nous en appelons aux élu.e.s de la Métropole de Lyon et du Département, de toutes les communes de la Métropole et du Nouveau Rhône, parce que **“Ça ne tient (toujours) plus !”** Soutenez-nous !

Une association qui meurt ? Ce sont des services en moins, mais aussi des savoir-faire et des dynamiques de territoire qui disparaissent.



Pour poursuivre nos missions au service de l'intérêt général, nous sollicitons les nouveaux exécutifs sur 4 axes :

Revendication 1 Pas un euro de moins pour la vie associative

Nous demandons aux nouvelles équipes élues de s'engager fermement à ne pas réduire les financements dédiés à la vie associative.

Actuellement, dans le département du Rhône et la Métropole de Lyon, ce sont près de 5 000 associations employeuses qui font vivre nos territoires à travers le travail de 69 300 salarié.e.s (8% des emplois du secteur privé, pour 1.5 milliard d'euros de masse salariale estimée). Ce poids économique, social et démocratique mérite une reconnaissance concrète, traduite dès les premiers arbitrages budgétaires du nouveau mandat. Les coupes doivent stopper — maintenant.

Revendication 2 Pas une logique de marché : Simplification et sécurisation du financement associatif

Nous demandons aux nouvelles équipes élues de privilégier les subventions de fonctionnement et de favoriser les conventions pluriannuelles, permettant la visibilité et la stabilité nécessaires à une action associative continue.

La multiplication des appels à projets, la progression des marchés publics au détriment de la subvention, la mise en concurrence entre associations — autant de logiques qui poussent les associations à dépenser de plus en plus d'énergie à l'administratif complexe et à la recherche de financement, au détriment de l'essentiel : leur projet et les missions au service du territoire, et de ses habitants.

Revendication 3 Pour un dialogue véritable dès le début du mandat

Nous demandons aux nouvelles équipes élues d'engager un dialogue structuré avec le monde associatif avant l'été 2026.

Trop souvent, les associations sont sollicitées en bout de chaîne — pour mettre en œuvre des décisions déjà prises, avec des moyens insuffisants et sans espace réel de co-construction. Or leur expertise (connaissance du sujet et du terrain, présence quotidienne auprès des habitants...) est une ressource précieuse pour des politiques publiques plus justes, plus efficaces et mieux ancrées dans les réalités vécues.

Nous appelons les nouvelles équipes municipales et métropolitaines à créer des instances mixtes permettant aux associations de participer à l'élaboration, l'attribution et l'évaluation des politiques publiques qui les concernent — non par intérêt corporatiste, mais au service des habitants et du territoire, pour améliorer l'action publique. Le début d'un mandat est le moment de poser des bases nouvelles, ensemble. Nous sommes prêts à y contribuer. Et vous ?

Revendication 4 Pour le respect de l'indépendance & de la liberté associative

Nous demandons aux nouvelles équipes élues de garantir la liberté d'action et de parole des associations.

Une association subventionnée n'est pas sous les ordres de la collectivité qui la finance : elle est son **partenaire** — et non un **prestataire**. La loi est formelle : le devoir de réserve ne s'applique pas aux associations, sauf délégation de service public. Imposer le silence à une association en échange d'une subvention, c'est **enfreindre la loi** et invoquer une **neutralité qui n'a pas lieu d'être**.

Car les associations ne sont pas neutres — et c'est précisément leur force. Elles portent des projets, des valeurs, des points de vue. Cette diversité d'expressions et d'engagements **participe à la vie démocratique** : elle l'alimente, la nourrit, l'enrichit. Vouloir la faire taire au nom d'une prétendue réserve, c'est appauvrir le débat public autant que méconnaître le droit.

Les associations font partie de notre quotidien. Elles contribuent à l'intérêt général.

Mobilisons-nous ensemble pour défendre ce bien commun.

Rendez-vous le 21 mai 2026 à 17h30 à Lyon, pour la Marche des Associations, départ de la Place Bellecour.



Plus d'infos : Sur [le Pad dédié à la mobilisation](#) (plateforme d'informations)

Sur [la page LinkedIn](#)